



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis municipal no 02 / 2023

**Demande de financement pour améliorer la récupération des eaux claires
sur les routes de la commune**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Afin de mieux canaliser les eaux claires, divers travaux pour l'entretien des routes sont nécessaires à la route d'Yvonand et à la route du Village. En effet, ces dernières années, suite à des pluies de forte intensité, il a été constaté que plusieurs collecteurs d'eau ne récupèrent pas suffisamment les eaux de surface et cela engendre des dégâts sur des propriétés privées. La Municipalité souhaite entreprendre des travaux sur certains collecteurs afin d'améliorer la récupération des eaux claires.

Le devis estimatif s'élève à **CHF 10'000.-**

Financement

La dépense sera imputée au compte du bilan no 9141.41 Routes et le financement se fera par emprunt bancaire au meilleur taux.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Vu le préavis municipal no 02-2023 du 12 mars 2023
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

- Art. 1 : D'autoriser la municipalité à procéder à divers travaux pour l'entretien des routes afin d'améliorer la canalisation des eaux claires.
- Art. 2 : De lui accorder à cet effet un crédit de **CHF 10'000.-**
- Art. 3 : Le financement se fera par emprunt bancaire au meilleur taux.
- Art. 4 : L'amortissement se fera de la manière suivante : **CHF 10'000.-** sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 mars 2023

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



François Marmier



La Secrétaire



Martine Leuba